VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées et Non-Améliorées.

Dans les Premier, Deuxième, Quatrième et Cinquième Districts.

Mardi, le 13 Juillet 1897.

J. B. Junqua et als vs Pelican Homestead and Building Association.

No 52,224 - Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Division B.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS—A. A. LESSEPS, encanteur—Bureau 405 rue Carondelet—MARDI, le 13 juillet 1897, à midi, à la **Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles.** En vertu de et conformément à un ordre de l'HON. FRED D. KING, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté et signé le 10 juin 1897, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir :

1er DISTRICT.

1° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances de la dessus y appartenant ou de quelques façons en dépendant, situé dans le PREMIER DISTRICT de cette ville, désigné comme lot No 3, dans l'îlet No 330, lequel est borné par les rues FRANKLIN, LAFAYETTE, POYDRAS et LIBERTÉ, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 5 mars 1856 et mesurant (25 pieds 6 pouces et 1 ligne) vingt-cinq pieds six pouces et une ligne de face à la rue FRANKLIN, sur quatre-vingt-cinq pieds et trois pouces (85' 2") de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Pelican Homestead and Building Association par achat de Pierre Lasciere, par acte passé pardevant John R. Legier, notaire en cette ville, daté le 6 janvier 1896.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances lès dessus y appartenant, ou de quelques façons en dépendant, situé dans le PREMIER DISTRICT de cette ville, dans l'îlet borné par les rues PERDIDO, BASSIN, POYDRAS et REMPARTS, désigné par le No 17, sur un plan dressé par L. J. Pilié, le 1er octobre 1838, et déposé sous le No 6, dans le livre des plans de J. B. Marke, ancien notaire en cette ville, et en conséquence, le dit lot ou portion de terre, mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds, onze pouces et une ligne (25' 11" 1') de face sur la RUE PERDIDO, sur cent douze (112) pieds, et un pouce (112' 1") de profondeur et façade sur la RUE BASSIN, et une largeur dans le fond de deux cent soixante deux pieds et deux pouces (262' 2"). Etant la même propriété qui fut acquise par ladite Pelican Homestead and Building Association par achat de Giovanni Segretto, par acte passé pardevant Geo. W. Dearing, notaire en cette ville, le 25 juin 1895.

SECOND DISTRICT.

3° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le SECOND DISTRICT de cette ville, dans l'îlet No 402, borné par les rues DUMAINE, LOPEZ, ST-PHILIPPE et RENDON, et mesurant conformément audit plan trente pieds, neuf pouces et quatre lignes (30' 9" 4") de face à la RUE DUMAINE par cent quatorze pieds (114') de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par la Pelican Homestead and Building Association par achat de F. Avegno et als, par acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire de cette ville, en date du 19 juillet 1894.

4° UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le DEUXIÈME DISTRICT de cette ville, d'une forme triangulaire comprenant l'îlet borné par l'AVENUE ESPLANADE et les rues ROUQUETTE (anciennement Washington) et DUPRE et mesurant plus ou moins, deux cent cinquante deux pieds, deux pouces et trois lignes (252' 2" 3") de face à l'AVENUE ESPLANADE, quatre-vingt pieds un pouce (80' 1") de face sur la RUE DUPRE et deux cent vingt-neuf pieds, un pouce et six lignes (229' 1" 6") sur la rue ROUQETTE (anciennement Washington.)

Etant la même, propriété qui a été acquise par la dite Pelican Homestead and Building Association, par achat de Chas M. Hero, par acte passé pardevant A. Hero jr, notaire, en date du 1er juillet 1895.

QUATRIEME DISTRICT.

5° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le QUATRIEME DISTRICT de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 364 borné par les rues MAGNOLIA, SIXIEME, WASHINGTON et Locust (maintenant SUD ROBERTSON,) sur un plan par G. D. Del'Isle, voyer, en date du 3 septembre 1892, et mesurant vingt-neuf pieds dix pouces (29' 10") de face à la rue MAGNOLIA, sur cent vingt pieds (120') de profondeur et formant l'encoignure des rues MAGNOLIA et SIXIEME. Etant la même propriété qui a été acquise par la dite association par achat de F. Briede, par acte passé pardevant Jno. R. Legier, notaire, en date du 16 juin 1896

CINQUIEME DISTRICT.

6° UN CERTAIN LOT DE TERRE vacant avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet No 92, maintenant 245, borné par les rues NUNEZ (anciennement Franklin) SOCRATE, TECHE (anciennement Monroe) et PTOLEMY, désigné comme lot No 17 sur un devis fait par Geo. De Armas, député voyer de ville, en date du 4 septembre 1895, et mesurant, conformément au dit plan trente pieds (30') de face à la RUE NUNEZ sur cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est formé de portions des lots désignés par les Nos 9 et 8 sur un plan par L. H. Pilié, voyer de ville, en date du 10 février 1860 et déposé dans le bureau de E Fortier, ancien notaire, d'après le plan 99 du livre de plans No 1.

Etant la même propriété qui a été acquise par la Pelican Homestead et Building Association par achat de Pierre Nongue, par acte passé pardevant Jno R. Legier, notaire, en date du 2 janvier 1896.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville, dans l'îlet borné par l'AVENUE SLIDELLE, (anciennement Jackson) les rues TECHE, (anciennement Monroe) NUNEZ comme lot No 11 de l'îlet 159, et mesurant trente-deux pieds, six pouces [32' 6"] de face sur la RUE NUNEZ par cent soixante pieds (160') de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par ladite Pelican Homestead and Building Association, par achat de la Firemens Building Association par acte passé pardevant Jno. R. Legier notaire, le 17 avril 1893.

8° UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le CINQUIÈME DISTRICT de cette ville, désigné comme lot No 8 dans l'îlet No 18, sur un plan de Gosselin Tract, lequel îlet est maintenant désigné par le No 117 des rolls d'assessement de la ville et le dit lot anciennement désigné par le No 9 dans le dit îlet.

Le dit lot No 8 mesure trente pieds un pouce et deux lignes (30' 1" 2") de face à la rue Vallette, trente pieds (30') dans le fond, quatre-vingt-quatre pieds sept pouces et sept lignes [84' 7" 7"'] de profondeur sur une ligne du lot No 7 et quatre-vingt-sept pieds deux pouces et six lignes [87' 2" 6"'] de profondeur sur la ligne vers la rue Evelina, le tout conformément à un plan dressé par C. A. Lewis, le 6 mars 1889, et attaché à un acte pardevant Wm A. Seymour, notaire, le 19 avril 1889 ledit lot étant dans l'îlet borné par les rues VALLETTE, OLIVIA, l'avenue OPELOUSAS et la rue EVELINA.

Etant la même propriété qui a été acquise par le dit Pelican Homestead and Building Association de Jeremiah Mine par acte passé par devant John R. Legier notaire le 15 janvier 1894.

Pour plus amples descriptions des propriétés et améliorations, voir les plans à la Bourse ou informez-vous au Bureau de l'Encanteur.

Termes et conditions:—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans ou à un an; le tout à l'option des acquéreurs; la portion à crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 8 0[0 par an de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les actes de vente devant être passés pardevant FRED. ZENGEL, notaire en cette ville aux frais des acquéreurs et devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie, telles que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les propriétés doivent être conservées assurées et les polices transférées, etc.

Les acquéreurs assumant en plus et au-dessus le montant de leur enchères, les taxes dues et exigibles en 1897, et devront faire un dépot comptant de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

DINKELSPIEL & HART, E. J. MERAL et CHRETIEN & SUTHON, Avocats.

13 juin—13 16 20 27—juil 4 11 13 18

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, RUE N. REMPARTS, 343.

Des renseignements sont demandés au les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

JUIN 1897.

Liste de publication.

Baron, Julien
Bataille [Mme] née Eugénie de Briembourg
Betbeder, Jean
Bideaulé, Anthelme
Bourdette, Bertrand
Corbeaux Léon Louis
Condeminguet, Jean
Darbon, François
Fabre Mme) née Elo de Piganio
Jalen, Emile
Laguillon, Pierre
Mericam, Jean
Michoud, François
Montalé, Jean Pierre
Ortholan, Alfred
Oursette, Antoine
Pasquier, Jean, dit Colomb
Rasori, Marc. Mari
Renault, Alexandre
Sabalos, Auguste
Serreboubée, Jean
Serene, Pierre Valentin
Sorbet, (veuve)

LETTRES.

Benoit, Ange
Magnin, Alphonse
Rousset, Paul

Tout Français établi dans ce pays ayant l'âge de 19 ans qui se trouve dans une situation irrégulière au point de vue militaire est admis, sous certaines conditions, à régulariser cette situation.

A cet effet, il devra se présenter au Consulat de France, 343 North Rampart street, **avant le 1er juin 1897.**

Signé: G. B. D'ANGLADE, Consul.

Société Française

—DU—

14 JUILLET.

Siège Social. 1028 rue St-Pierre

La Société Française du 14 Juillet porte à connaissance du public la liste des prix qu'elle offre aux dames et demoiselles désireuses de participer au concours ouvert pour la souscription, la vente des tickets du banquet de 1000 couverts et des tickets d'entrée à la fête.

En voici la teneur :

1. Un piano, valeur $150; 2. Un portrait au pastel, tout encadré, valeur $75; 3. Un portrait au crayon, tout encadré, valeur $50; 4. Une douzaine de photographies 18x22 valeur $35; 5. Un costume pour monter à bicyclette, valeur $30; 6. Un chèque de $25; 7. Un chèque de $25; 8. Un chèque de $25; 9. Un chèque de $25; 10 Un chèque de $25; 11 Un chèque de $25; 12 Une douzaine de photographies 11x14, valeur, $20; 13 Une bague en diamant; 14. Une médaille en or avec monogramme de la gagnante; 15. Une broche en diamant; 16. Une chaîne en or et crochet orné de pierres pour éventail; 17. Une montre en or; 18. Une montre en doublé; 19. Trois paires de bottines de $3 pièce; 20 Une paire de chaussures sur mesure; 21. Un chateau; 22. Un panier de champagne; 23. Une caisse de Vermouth Français; 24. Un porte-carte en verre de Bohême monté sur argent; 25. Une épingle en argent émaillé; 26. Une bouteille de Chartreuse; 27. Une bouteille de Bénédictine; 28. Un bracelet en argent; 29. Une bouteille de Cacao; 30. Une broche en or; 31. Une épingle en argent; 32. Un livre de messe; 33. Une douzaine de photographies cabinet.

Nota — Les dames et demoiselles ayant réalisé le plus d'argent auront, par ordre de mérite, le choix des prix. Les prix ne sont pas classés, et chacune des gagnantes aura la latitude de choisir à son gré et à son goût. Les dames et demoiselles appréciront, comme il convient, ce nouveau mode de répartition des récompenses.

Pour plus amples renseignements s'adresser à MM. Rivoire, coin Royale et Dumaine, et F. A. Puyau, 1028 rue St Pierre, à Mesdames A. Bory, 1818 Bayou Road, et J. B. Pelletier, 1325 St Philippe.

J. E. RIVOIRE, Président.

F. A. PUYAU, Secretaire Général

2 juin—3f—mer ven dim

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans —Ville de la Nouvelle Orléans — No 53,479. Division C—Andrew J. Lawless vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Andrew J. Lawless, plaignant dans cette affaire, soit convoquée pardevant Arthur H. Browne, notaire en cette ville, No 531 rue Natchez, commençant LUNDI, 21 juin 1897 dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que W. K. Horn, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du plaignant, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cette cour toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit Andrew J. Lawless soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 14 mai 1897.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

15 mai—3f en 1 mois

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans. —No 53,268—Division D.—John P. Mangin vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de John P. Mangin, insolvable dans cette affaire, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Wm C. Dufour, notaire public, à son Bureau ancien No 21 Commercial Place, en cette ville, commençant lundi, le 7me jour de juin 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaire contre la personne ainsi que les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Eraste Vidrine, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 28 avril 1897.

Signé: N. H RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

5 mai—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans—No 53 532—Division — Cour Civile de District—Godfred Singer vs ses créanciers —Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétionnaire Godfred Singer, insolvable dans cette affaire, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit insolvable soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire public à son Bureau, nouveau No 734 rue Commune, en cette ville, commençant le MARDI, 22me jour de juin, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que W. C. Horn, avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 20 mai 1897.

(Signé) F. A. MONROE, Juge

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

22 mai—

AVIS DE SUCCESSION.

John C. Lotz vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 51 899—Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest H. Jcobs, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

FRANK ZENGEL, Avocat.

4 juin 4—8 13

Hôtel Mandeville.

Sur le rivage.

G. A. BUISSON & EUG. HOULNE,

Commodités sans égales pour les familles, à la semaine ou au mois.

Dîners d'excursion une spécialité. Chambres à bain contiguës à l'Hôtel, Bains, Pêcherie,

Chasse dans les Pinières;

Mandeville, Louisiane,

23 mars—dim mer

VENTES A L'ENCAN.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO, L'T'D.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'Affaire de la McArdle & Sinclair Mfg Co., Ltd.

En Liquidation.

Grands Terrains de Valeur pour Manufacture

Dans le Sixième District

PAR CURTIS & WALMSLEY CO., Ltd—W. P. Curtis, encanteur—Bureau No 351 rue Carondelet. — JEUDI, 24 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 21 mai 1897, dans l'affaire de la McArdle & Sinclair Mfg Co., Ltd en liquidation, No 52,087 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, incluant les propriétés mobilières et immobilières [par destination, à savoir:

Tout et particulièrement ces douze lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Howard (anciennement St George), Liberté (anciennement Green) et Delachaise, désignés comme lots numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept de l'îlet numéro cinq cent cinquante-six (556), sur un plan ou certificat de voyer fait par George H. Grand jean, député voyer civil, en date du 1er août 1894 et annexé pour référence à un acte passé pardevant M. J. Ward, notaire, le 2 août 1892.

Les lots numéros six à dix inclusivement se touchent et mesurent chacun trente (30) pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de cent vingt-huit (128) pieds, entre lignes parallèles, ledit lot numéro Dix forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Howard, anciennement St-George et les lots numéros Onze à Seize inclusivement se touchent ainsi que ceux numérotés Onze à Douze mesurent chacun trente trois (33) pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de cent cinquante (150) pieds entre lignes parallèles, et les lots numéros Treize à Seize inclusivement mesurent chacun trente deux (32) pieds de face à la dite rue Howard (ancienne St. George) sur une profondeur de cent vingt (120) pieds; le dit lot numéro seize forme l'encoignure des dites rues Howard, anciennement St. George et Delachaise; et le lot numéro dix-sept mesure trente (30) pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de cent vingt huit (128) pieds entre lignes parallèles sur la ligne la plus rapprochée de la rue Howard, anciennement St. George, et touchant dans le fond plusieurs lots numérotés treize à seize inclusivement sur le un dit plan, ensemble avec les machines, chaudières, tours, robots, moulin, outils, tonneau qui servent de fonderies, patrons en main et dessins de fonderies, marchandises diverses et en cours de terminaisons avec meubles et installations de bureau sur la propriété, conformément à un inventaire déposé en nos bureaux.

Terms and Conditions—Pour être vendu en bloc pour un tiers comptant, le reste garanti par hypothèque avec les clauses usuelles à un et deux ans de crédit avec billets portant 8 0[0 par an à raison de sept (7) pour cent par an. L'acquéreur aura à fa re un dépôt de 10 pour cent du montant de son adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire. Voir l'inventaire à nos bureaux et le plan à la Bourse.

23mai—23 30—juin 6 13 20 à date

PAR SIMMONS & COHN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. I. KURSHEEDT VS. SES CRÉANCIERS

—Tout le contenu de la—

Kursheedt Marble Yards,

536 rue du Camp,

En face de la Place Lafayette,

Le MARDI, 22 juin 1897, à 10 heures A. M. En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 25 mai 1897, nous procéderons à la vente, à l'encan et à l'enchère publique au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, tout le contenu du dit Marble Yard consistant en Monuments de marbre et granit, Statues, Vases, Manteaux de cheminée, Marbre brut, Granit, Moëlon, Cheval, Wagon et Harnais, Fournitures de Bureau, etc. LE TOUT POUR ÊTRE VENDU EN BLOC, d'après un inventaire enregistré au notre bureau.

SIMMONS & COHN, Encanteurs.

Bureau, 536 et 538 rue du Canal

DINKELSPIEL & HART, Avocats.

10juin—10 13 20 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété du Second District.

Charles Mendelson vs New Orleans Construction Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 52,915—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, le procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No Deux dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Villeré, Dumaine et Robertson, d'après un plan dressé par William De Young, architecte, le 17 mars 1862 et déposé comme référence dans le bureau de Alphonse Barnett, notaire en cette ville. Ledit ilet de terre mesurant (mesure anglaise) trente-et un pieds sept pouces et 2[8 de pouce de face à ladite rue Ste-Anne sur quatre vingts pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

21mai—21 28—juin 4 11 18 24

Nouvelle-Orléans, le 8 juin 1897.

Ville de la Nouvelle-Orléans vs les débiteurs délinquants de Taxes de Ville de la Nouvelle-Orléans sur propriétés personnelles.

En vertu de l'autorité investie en moi, par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane et les ordonnances de la ville de la Nouvelle-Orléans je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans et paroisse d'Orléans, commençant à 11 heures A. M, SAMEDI, le 19 juin 1897, dans l'endroit de la saisie, ci-après désigné, la propriété personnelle ci-après décrite pour forcer la collection des taxes dues à la ville de la Nouvelle-Orléans pour 1896, avec intérêt à partir des dates délinquantes des dites taxes et tous les frais, à savoir:

Au local connu comme l'Hôtel Royal, coin des rues St-Louis et Royale, pour forcer la collection des taxes de l'année 1896, a-savoir à ROBERT E. RIVERS, se montant à $[illegible].

LES MEUBLES QUE CONTIENT LEDIT LOCAL

Le dit jour de la vente je vendrai telles portions de la dite propriété que le débiteur de taxes désignera et dans le cas où il ne désignera pas suffisamment de propriété, je vendrai la moindre quantité de la dite propriété que n'importe quel enchérisseur achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur de taxes

La vente se fera sans estimation, et a propriété vendue sera immédiatement délivrée à l'acquéreur.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats-Unis.

GEO. B. PENROSE, Trésorier.

8 juin—8 11 15 19

Bureau de la "Jackson Brewing Company"—En conformité à l'article IV de la Charte de cette compagnie, une élection de neuf directeurs pour servir durant l'année suivante, aura lieu mercredi, 16 juin, 1897, entre les heures 10 A. M. et 2 P. M., au bureau de la dite compagnie.

Les transferts des livres seront clos dix jours avant la dite date.

GUS. OERTLING, Secrétaire et Trésorier

30 mai—30 juin 1 3 5 6 8 9 13 15 16

Chemin de fer Louisville et Nashville

La seule ligne ayant des chars dortoirs sans changement entre la Nouvelle-Orléans et New York. 5 juil—1tm

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU DE LA BUVETTE:

Enc. Bourbon et Conti,

COMPRENANT

Vins, liqueurs, comptoir, installation, argenterie et verrerie etc., meubles de maison et divers.

Trois actions de la Louisiana "Debenture Co. Limited, moteur électrique, éventails, etc.

—Aussi le même jour—

Le contenu de la Barre et du Restaurant à bord du steamer "New Camelia."

Succession de Denis Bechac.

No 58,550 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A."

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—le JEUDI 17 Juin 1897, à 10:30 A. M., sur les lieux à l'encoignure des rues Bourbon et Conti, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 8 juin 1897, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Denis Bechac; il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un assortiment général de vins, liqueurs, comptoirs, installations, argenterie, verrerie, plaqué, moteur électrique, éventails, etc., meubles de maison et divers. Trois actions de la La. Debenture Co., Limited.

Aussi, le même jour, à 2 heures P. M, à bord du steamer "New Camelia", en rade de Milneburg, le contenu de la buvette et du restaurant sur ledit vapeur consistant en un fin assortiment de vins et de liqueurs, les installations de la buvette, verre, faïence, plaqués, ustensiles de cuisine et divers.

Conditions—Comptant.

6 juin—6 13 15 16 17

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN EMPLACEMENT DE CHOIX POUR AFFAIRES

La vieille pharmacie bien établie coin des rues Dryades et 2me en face du marché.

Succession de Mme Eliza Rudolp née Eliza Badon, No. 53,282.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICH & CO, Geo G. Friedrich, Encanteur—MARDI, le 6 juillet 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 rue Commune il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de de ladite Cour de District, Division "D", pour la paroisse d'Orléans, signé le 1er juin 1897 et rendu dans l'affaire de la succession ci dessus.

La très désirable résidence et magasin à l'encoignure N. O des rues Dryades et Seconde, ayant 11 chambres, incluant le magasin, hangars, cuve, cour dans le fond, une allée de côté plus amplement décrite comme suite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Seconde, Dryades, Première et St-Denis, désigné par le No Un sur un plan de voyer fait par Louis H. Piché, voyer civil le 28 août 1880 et annexé à un acte passé pardevant Jas. Fahey, ancien notaire en cette ville, le 1er septembre 1880; conformément au dit plan le lot mesure, au pied américain, 30 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 110 pieds et 6 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond ducdit lot de 5 pieds de largeur et ouvrant sur la rue Seconde en un age avec ledit lot et le lot No 2, immédiatement opposé du marché 2me, convenable pour n'importe quelle autre ligne d'affaires et comme plus vieille pharmacie dans le district du haut.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste en un et deux ans, au gré de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garanties, l'acquéreur assumera les taxes de 1897 et de faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant A. G. Lapice, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5juin—5 6 13 20 27—jul 4 6

PAR GEO. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE:

Une Résidence Désirable à Deux Etages.

RUE CONSTANCE, PRES ERATO

SUCCESSION DE GEO. MYERS OU MYER.

No 42,371.—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—bureau No 832 et 834 rue Commune. MARDI, 29 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1897, et rendu dans la succession ci dessus—

La résidence en bois éligible à deux étages, rue Constance, entre Erato et Gaiennie, ayant double galeries de face, vestibules avec escaliers en haut et en bas et ayant 10 chambres, cuve, hangar, jolie cour briquetée sur le côté, assez grande pour le passage d'une voiture. Le terrain est plus amplement décrit, comme suit:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Gaiennie et Erato, désigné par le No 3 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 25 mai 1844, déposé en l'étude de David L McClay, Esq, ancien notaire, pour référence; le dit lot mesurant, en mesure anglaise, 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et a une allée commune dans le fond avec servitude à ceci et à d'autres propriétés.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumant les taxes de 1897 et faisant un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur

25 mai—25 30—juin 6 13 20 27 à date

PAR D DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une Buvette.

Installations, National Cash Register, deux grands Miroirs, Chandeliers, Brackets, deux Éventails électriques, deux Nickel-in-the-Slot, Machines, Stove, Ustensiles de cuisine, Vaisselle, Verrerie, Bouteilles pour buvette, un demi baril de Whisky et plusieurs autres articles.

—AUSSI—

Comptes ouverts montant à $494 15.

A. BANGO VS. SES CREANCIERS.

No 58,385—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR D. DANZIGER Encanteur—Bureau 112 rue Carondelet—MERCREDI, 16 juin 1897, à 11 heures a m., sur les lieux, No 736 rue Union, entre St-Charles et Carondelet, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, daté et signé le 3 mai 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, les articles ci-dessus mentionnés et comptes ouverts, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

5juin—5 13 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN & LESSEPS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétété de valeur dans le deuxième District.

Succession de John Paul Vogel.

No 53,147 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

Mercredi le 30 Juin 1897.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN et LESSEPS, A. A. Lesseps, Encanteur, bureau No. 405 rue Carondelet. En vertu de et conformément à un ordre amendé de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 27 mai 1897 et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique MERCREDI le 30 juin 1897 à m'di, à la Bourse de la Nouvelle Orléans, des propriétés foncières No. 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St. Charles, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Robertson et l'avenue Claiborne, et mesurant trente deux pieds de face à la rue St-Louis, sur cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, ledit lot étant désigné comme lot No 2.

Les améliorations là-dessus consistent du cottage neuf et substantiel contenant trois chambres et dépendances, et portant le numéro municipal — rue St Louis.

Termes et conditions:—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en un an avec billets portant 8 0[0 par an d'intérêts, de la date de la vente, avec lien de vendeur et privilège et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumant les taxes de l'année courante en plus et au-dessus le prix de l'adjudication et feront un dépôt comptant de 20 0[0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant E. P. Poitevent.

31 mai—31—juin 2 6 13 20 28 29 30

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin des rues Tonti et Lafayette.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo G. Friedrichs, Encanteur—MARDI, 22 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 mai 1897 et rendu dans la succession de Weister, No 53,249 du dossier de ladite cour:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Lafayette et Julie, formant l'encoignure des rues Tonti et Lafayette et mesurant 82 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur de 66 pieds de face à la rue Lafayette et est composée de toute la façade de la dite profondeur des dits lots, désigné par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par Pilié et De Pouilly en date du 2 février 1866, déposé à l'étude de M. Gernon, ancien notaire en cette ville, désigné par les mêmes numéros sur un plan de J. A. Déméocourt, député voyer, en date du 24 juillet 1867.

Conditions—comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1897 et de faire un dépôt de 10 pour cent on comptant pour lier la vente. Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.

22 mai—22 23 30—juin 6 13 20 à date

VENTE DU MARSHALL DES ETATS UN